

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016**

Sur convocation du jeudi 31 mars 2016, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 5 AVRIL 2016** à vingt heures quinze minutes, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Madame GAREL, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Madame PERRIO, Monsieur JOUBERT, Madame DESAEVER, Monsieur CHARRIER, Mademoiselle CARTRON, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Madame DUCHEMIN Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINÉ.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s : Monsieur RECAMENTO, Madame CORDERY Monsieur SERRE,

Monsieur le Maire ouvre la séance et laisse la place à Madame HERBRETEAU, correspondante du ciné-mobile. Madame Herbreteau en fait la promotion et présente le documentaire qui sera projeté prochainement. A cette occasion le réalisateur fera une conférence à la Torrification de la Forge.

Monsieur Richard PEPIN est élu Secrétaire.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite modifier le déroulement de l'ordre du jour et soumet le Compte de Gestion du receveur à l'approbation en premier point.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 M14

Monsieur le Maire expose :

Le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	2 361 883,44 €
Recettes :	2 942 521,01 €
Solde de l'exercice :	580 637,57 €
Résultat antérieur reporté en fonctionnement :	108 010,51 €
Résultat à affecter :	688 648,08 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	956 220,90 €
Recettes :	1 286 810,56 €
Solde de l'exercice :	330 589,66 €
Report résultat antérieur :	- 18 380,52 €
Résultat à reporter :	312 209,14 €

Restes à réaliser en Investissement :

Dépenses :	494 507,04 €
Recettes :	384 808,92 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif du budget communal 2015.

Sous la présidence de Madame Mireille TOURAINE Conseillère Municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	2 361 883,44 €
Recettes :	2 942 521,01 €
Solde de l'exercice :	580 637,57 €
Résultat antérieur reporté en fonctionnement :	108 010,51 €
Résultat à affecter :	688 648,08 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	956 220,90 €
Recettes :	1 286 810,56 €
Solde de l'exercice :	330 589,66 €

Report résultat antérieur : - 18 380,52 €
Résultat à reporter : **312 209,14 €**

Restes à réaliser en Investissement :
Dépenses : 494 507,04 €
Recettes : 384 808,92 €

Hors de la présence de Monsieur BUISSON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte administratif du budget communal 2015.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT SUR BUDGET M14

Monsieur le Maire expose :

Au vu du compte administratif qui présente les résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 2 361 883,44 €
Recettes : 2 942 521,01 €
Solde de l'exercice : **580 637,57 €**
Résultat antérieur reporté
en fonctionnement : 108 010,51 €
Résultat à affecter : **688 648,08 €**

Section d'Investissement :
Dépenses : 956 220,90 €
Recettes : 1 286 810,56 €
Solde de l'exercice : **330 589,66 €**
Report résultat antérieur : - 18 380,52 €
Résultat à reporter : **312 209,14 €**

Il est proposé de les affecter de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :
Cpte 002 - Report : 100 648,08 €

Section Investissement :
Cpte 001 – Report 312 209,14 €
Cpte 1068 – Excédents
De fonct. capitalisés 588 000,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'affectation et le report des résultats ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion, présentés ci-dessus, DECIDE à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés d'affecter au budget 2016 les résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :
Cpte 002 - Report : 100 648,08 €

Section Investissement :
Cpte 001 – Report 312 209,14 €
Cpte 1068 – Excédents
De fonct. capitalisés 588 000,00 €

4 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire expose :

L'Etat de notification des taux d'imposition de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, établi par les services fiscaux, fait ressortir un produit fiscal assuré de 923 108,00 € et des allocations compensatrices à hauteur de 32 936,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

Le tableau ci-dessous reprend les bases et taux des années 2012 et 2013 et 2014, 2015 et la proposition pour l'année 2016.

	Année 2012		Année 2013		Année 2014		Année 2015		Proposition Année 2016	
	Base	Taux %	Base	Taux %	Base	Taux %	Base	Taux %	Base	Taux %
Taxe habitation	2 532 000	10,80	2 640 901	10,80	2 669 255	10,80	2 709 000	10,80	2 739 153	10,80
Taxe foncière (bâti)	2 344 000	23,18	2 419 243	23,18	2 470 513	23,18	2 525 000	23,18	2 529 341	23,18
Taxe foncière (non bâti)	99 500	28,88	98 723	28,88	99 685	28,88	100 200	28,88	105 403	28,88

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir délibérer sur les taux à appliquer en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, DECIDE de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation : 10.80 %
Taxe foncière bâti : 23.18 %
Taxe foncière non bâti : 28.88 %

5 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF M14 POUR L'ANNEE 2016

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêtés lors des réunions de la commission des finances des 25 février et 6 avril 2016, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 686 895,08 €
Dépenses et recettes d'investissement : ...2 267 957,52 €

Total général :

Dépenses : 4 954 852,60 €
Recettes : 4 954 852,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR, et 1 ABSTENTION :
Martine DUCHEMIN, APPROUVE le budget primitif M14 pour l'année 2016 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 686 895,08 €
Dépenses et recettes d'investissement : ...2 267 957,52 €

7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M49 DU RECEVEUR POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe eau et assainissement établi par le receveur municipal lequel est en concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M49 DE L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire expose :

Le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :

En section d'exploitation :

Les dépenses se sont élevées à :	119 543,53 €
Les recettes ont été de :	156 750,87 €
Solde de l'exercice	37 207,34 €
Excédent de clôture 2014	- 6 489,14 €
Résultat d'exploitation s'élève à :	30 718,20 €

En section d'investissement :

Les dépenses se sont élevées à :	107 549,00 €
Les recettes ont été de :	179 239,50 €
Solde de l'exercice :	71 690,50 €
Résultat d'investissement 2014	144 892,08 €
Excédent de clôture	216 582,58 €

Sous la présidence de Madame Mireille TOURAINE Conseillère Municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement 2015 qui s'établit comme ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif du service annexe eau et assainissement M49 de l'année 2015.

Hors de la présence de Monsieur BUISSON, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2015 du service annexe eau et assainissement.

8 - AFFECTATION DU RESULTAT SUR BUDGET M49

Monsieur le Maire expose :

Au vu du compte administratif qui présente les résultats ci-dessous :

En section d'exploitation :

Les dépenses se sont élevées à :	119 543,53 €
Les recettes ont été de :	156 750,87 €
Solde de l'exercice	37 207,34 €
Excédent de clôture 2014	- 6 489,14 €
Résultat d'exploitation s'élève à :	30 718,20 €

En section d'investissement :

Les dépenses se sont élevées à :	107 549,00 €
Les recettes ont été de :	179 239,50 €
Solde de l'exercice :	71 690,50 €
Résultat d'investissement 2014	144 892,08 €
Excédent de clôture	216 582,58 €

Il est proposé de les affecter de la manière suivante :

Section d'exploitation

002 Report de l'excédent : 30 718,20 €

Section d'investissement :

001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 216 582,58 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le report des crédits des sections Exploitation et Investissement sur l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, présentés ci-dessus, DECIDE à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés d'affecter au budget 2016 les résultats comme suit :

Section d'exploitation
002 Report de l'excédent : 30 718,20 €

Section d'investissement :
001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 216 582,58 €

9 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF M49 POUR L'ANNEE 2016

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 5 avril 2016, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 131 976,88 €
Dépenses et recettes d'investissement : ...317 013,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR, et 1 ABSTENTION :
Martine DUCHEMIN, APPROUVE le budget primitif M14 pour l'année 2016 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 131 976,88 €
Dépenses et recettes d'investissement : ...317 013,88 €

11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU CLOS DE LA BRIQUETERIE DE L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe du Clos de la Briqueterie établi par le receveur municipal lequel est en concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU CLOS DE LA BRIQUETERIE DE L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire expose :

Le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement :
Les dépenses se sont élevées à : 489 372,28 €
Les recettes ont été de : 489 372,28 €
Solde de l'exercice 0 €

En section d'investissement :
Les dépenses se sont élevées à : 486 222,28 €
Les recettes ont été de : 543 404,00 €

Solde de l'exercice : 57 181,72 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif du budget du lotissement du Clos de la Briqueterie de l'année 2015.

Sous la présidence de Madame Mireille TOURAINE Conseillère Municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe du Lotissement du Clos de la Briqueterie pour l'année 2015 qui s'établit comme ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur BUISSON, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe du lotissement du Clos de la Briqueterie.

12 – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT CLOS DE LA BRIQUETERIE POUR L'ANNEE 2016

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe Clos de la Briqueterie 2016 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 521 827,85 €
Dépenses et recettes d'investissement : 586 808,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés APPROUVE le budget annexe du lotissement du Clos de la Briqueterie pour l'année 2016 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 521 827,85 €
Dépenses et recettes d'investissement : 586 808,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé au tour de table.

13 – TOUR DE TABLE

Monsieur HAY : « Le policier municipal, M. BALAINE, a pris ses fonctions le 1^{er} avril. On a déjà fait le tour des bâtiments et il fera également le tour des commerçants et des entreprises. »

Monsieur EMMANUEL : « Une commission voie verte a eu lieu le 5 mars dernier, j'ai diffusé le compte-rendu aux membres mais je me propose de le faire à l'ensemble du Conseil Municipal. Par ailleurs je m'interrogeais quant à l'obligation de détecteurs de fumées dans les salles municipales. »

Monsieur HALLOUIN : « Cela ne concerne que les logements d'habitation. »

Monsieur JOURBERT : « Les travaux d'éclairage du stade Jourdain pourront bientôt commencer. On a retenu l'entreprise, mais l'ordre de service ne pourra être notifié qu'une fois qu'on aura eu les notifications de subventions. »

Madame PERRIO : « Qu'en est-il du ralentisseur qui était prévu rue Aristide Briand ? »

Monsieur BUISSON : « J'ai rencontré l'entreprise qui réalisera ces travaux pour Monsieur PEIGNÉ, ça devrait être fait assez rapidement. »

Monsieur HALLOUIN : « On a procédé au recrutement d'un agent pour le Syndicat d'Initiative, il s'agit de Mélanie DOLLEANS. On a également retenu un couple de gardiens pour le camping, Monsieur GAGNEUR nous ayant fait part, que sa femme et lui ne seraient pas disponibles. Cette dernière attend un heureux évènement, et elle sera en arrêt très prochainement. »

La séance est levée 23h00.